

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DE CHARLOTTETOWN—LES DERNIÈRES MISES
AU POINT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai deux ou trois questions à poser au leader du gouvernement au Sénat. Je voudrais avoir des précisions, s'il peut m'en donner, surtout en prévision des interventions qui seront faites tout à l'heure au sujet de la résolution référendaire.

Ma première question a trait à ce qui va arriver après le 26 octobre, c'est-à-dire quand mettra-t-on la dernière main aux offres?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, si le chef de l'opposition fait allusion au texte de la résolution sur les modifications constitutionnelles, je ne puis lui être utile aujourd'hui. Je ne sais pas quand il nous sera communiqué. Je vais demander si une date cible a été fixée par le ministre des Affaires constitutionnelles avec ou sans l'accord de ses homologues provinciaux. J'en doute. Comme je l'ai dit hier, je pense que les sénateurs savent que c'est un exercice de rédaction des plus complexes et difficiles.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je ne parlais pas seulement de la rédaction de la résolution sur les modifications constitutionnelles, car, à ma connaissance, le document que nous avons et qui s'intitule *Rapport du consensus sur la Constitution* devra lui-même faire l'objet d'une dernière mise au point. Il est dit dans ce document que certains éléments devront être clarifiés ou remaniés avant la rédaction d'une résolution.

D'autres réunions seront-elles nécessaires pour faire ces mises au point entre le 26 octobre et la rédaction des textes juridiques?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nul doute que les chefs politiques devront, au cours des semaines qui viennent, consacrer leur énergie et leur temps à la campagne référendaire. Cela dit, je pense qu'on peut dire sans risque de se tromper qu'à l'heure actuelle, les discussions vont bon train entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les représentants autochtones pour que cela se fasse le plus vite possible.

Le sénateur Frith: Les mises au point nécessaires avant la tenue du référendum et la victoire du oui, comme nous l'espérons tous, seront-elles faites uniquement par des fonctionnaires? Les parties au consensus ont elles-mêmes laissé certains points en suspens et devront faire les mises au point qui s'imposent avant le dépôt de la résolution sur les modifications.

Le sénateur Murray: Bien sûr, honorables sénateurs. Il est entendu que tout le travail qui a été accompli par les fonctionnaires doit être soumis à l'approbation des gouvernements et des autochtones qui ont participé au processus.

Permettez-moi de dire que même si j'ai tendance—à juste titre, je crois—à me montrer très prudent en ce qui concerne l'établissement d'un échéancier ou d'une date d'échéance pour ce travail et même si j'ai bien insisté sur la complexité du processus de rédaction et de mise à jour du document, je crois que tous les participants se sont fixés comme objectif premier de faire ratifier l'entente de Charlottetown par la population et de faire approuver par le Parlement le plus rapidement possible les modifications constitutionnelles acceptées.

Le sénateur Frith: A-t-on envisagé de tenir des consultations lorsque les chefs politiques qui ont participé à l'entente se réuniront, après le référendum, pour régler les derniers détails de l'entente?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je doute fort que l'on tienne de longues audiences publiques du genre de celles qui se sont déroulées au cours des deux dernières années. Il est possible que l'on consulte le public sur des aspects précis du processus de mise au point de l'entente. Je ne sais pas. Il est toujours possible, même probable dans bien des cas, que, lorsque les résolutions sur les modifications seront soumises aux diverses assemblées législatives, des comités délibèrent et sollicitent l'opinion publique.

Le sénateur Frith: Est-ce l'effet du hasard, je ne saurais le dire, mais en couchant sur papier quelques idées en vue de mon intervention, j'ai eu de la difficulté à employer le mot «accord» pour décrire ce à quoi on en est arrivé à Charlottetown. Comme le leader du gouvernement et moi l'avons tous deux souligné, ce document s'intitule «rapport de consensus» et non «accord». Il existe une jurisprudence et de la documentation sur la question des accords et ce qu'on peut désigner à juste titre comme un accord.

Selon le leader du gouvernement, et si l'on se situe dans le contexte de la politique du gouvernement, est-ce correct d'appeler ceci un «accord» ou serait-il préférable de parler d'un «consensus» ou d'une «base en vue d'un accord»?

Le sénateur Murray: Je parlerais d'une entente politique qui a recueilli l'unanimité.

Le sénateur Frith: Le leader du gouvernement au Sénat a déjà dit d'une entente politique qu'elle était un «filet sans failles». Je reprends cette expression pour lui rappeler la description qui a eu des conséquences en ce qui concerne l'Accord du lac Meech. Peut-il me dire si l'entente politique que nous examinerons et qui fait l'objet du référendum va dans ce sens? Je ne le prends pas nécessairement au mot. Je voudrais seulement savoir s'il a voulu dire par là que l'entente formait un tout et qu'elle tomberait si certaines de ses parties ne tenaient plus.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je résisterai à la tentation d'utiliser une expression pour décrire cette situation. Je pense toutefois que les participants considéreront cet accord comme un tout logique.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée au Sénat le 18 juin par le sénateur Neiman au sujet d'un rapport de la Commission des plaintes du public contre la GRC.